



Téléphone : +33 (0)5 63 48 75 10  
Télécopie : +33 (0)5 63 49 72 67  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

ADEFPAT

**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021  
ADEFPAT  
17, rue Gabriel Compayré - 81000 Albi

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Egho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG S.A.**  
ZAC des portes d'Albi  
Fonlabour Est  
81000 Albi  
France

Téléphone : +33 (0)5 63 48 75 10  
Télécopie : +33 (0)5 63 49 72 67  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## ADEFPAT

Siège social : 17, rue Gabriel Compayré - 81000 Albi  
Fonds Propres : 440.773 €

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de l'Association ADEFPAT,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADEFPAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la correcte appréhension du principe de séparation des exercices sur les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Albi, le 1er juin 2022

KPMG S.A.

Laurent Combes  
*Commissaire aux comptes*

## BILAN ACTIF

### Du 01/01/2021 au 31/12/2021

		EXERCICE			Exercice antérieur
		Brut	Amortis. Provisions	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
	Concessions brevets droits similaires	76 651,61	46 831,44	29 820,17	1 144,64
	Immobilisations incorporelles en cours				13 825,92
	<b>Immobilisations Corporelles</b>				
	Autres immobilisations corporelles	40 630,08	34 100,75	6 529,33	2 563,80
	<b>Immobilisations Financières</b>				
	Participations	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Autres titres immobilisés	15,67		15,67	15,67	
	<b>TOTAL</b>	<b>118 297,36</b>	<b>80 932,19</b>	<b>37 365,17</b>	<b>18 550,03</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Créances</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	40 843,25		40 843,25	50 393,25
	Fournisseurs débiteurs				738,59
	Personnel	6 640,52		6 640,52	3 385,07
	Autres créances	942 414,98		942 414,98	1 017 967,32
	Disponibilités	324 112,14		324 112,14	201 650,46
	Charges constatées d'avance	4 181,38		4 181,38	1 661,99
	<b>TOTAL</b>	<b>1 318 192,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 318 192,27</b>	<b>1 275 796,68</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 436 489,63</b>	<b>80 932,19</b>	<b>1 355 557,44</b>	<b>1 294 346,71</b>

**BILAN PASSIF**  
**Du 01/01/2021 au 31/12/2021**

		<b>EXERCICE</b>		<b>Exercice antérieur</b>
<b>Fonds Propres</b>	<b>Fonds propres</b>			
	Report à nouveau	AG	371 914,93	328 867,23
	<b>Résultat de l'exercice</b>	AI	68 857,74	43 047,70
	Situation nette (sous total)		440 772,67	371 914,93
	Total des fonds propres	AY	440 772,67	371 914,93
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques et charges	BA	160 726,43	157 533,43
	Total provisions	BC	160 726,43	157 533,43
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		21 610,02	
	Total des fonds dédiés		21 610,02	
<b>Dettes</b>	Emprunts et dettes assimilées	BK	447 174,01	378 326,50
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM		56 805,08
	Fournisseurs et comptes rattachés	BO	122 742,82	155 321,98
	Autres dettes	BP	162 531,49	174 444,79
	Produits constatés d'avance	BQ		
	Total des dettes	BS	732 448,32	764 898,35
	Écarts de conversion passif	BU		

**TOTAL PASSIF****BW** | 355 557,44

| 294 346,71

## COMPTE DE RESULTAT

### Du 01/01/2021 au 31/12/2021

		Exercice	Exercice antérieur
Produits d'exploitation	Production vendue	160 599,30	99 100,37
	Montants nets produits d'exploitation	160 599,30	99 100,37
	Subventions d'exploitation	1 080 626,84	989 038,08
	Autres produits	9 829,40	41 111,28
	Sous-total des autres produits d'exploitation	1 090 456,24	1 030 149,36
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>1 251 055,54</b>	<b>1 129 249,73</b>
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	150,00
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	493,02	185,01
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>493,02</b>	<b>335,01</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 251 548,56</b>	<b>1 129 584,74</b>
Charges d'exploitation	Autres achats non stockés	5 496,89	2 596,27
	Services extérieurs	35 247,79	33 909,84
	Autres services extérieurs	83 050,61	75 867,86
	Impôts, taxes et versements assimilés	31 390,94	21 684,15
	Salaires et traitements	436 450,96	364 002,03
	Charges sociales	175 693,62	149 609,94
	Autres charges de personnel	5 515,84	
	Subventions accordées par l'association	358 418,77	308 799,99
	Dotations aux amortissements	13 333,16	8 196,76
	Dotations aux provisions	5 693,00	103 911,42
	Reports en fonds dédiés	21 610,02	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>1 171 901,60</b>	<b>1 068 578,26</b>
Charges financières	Intérêts et charges assimilées	10 789,22	18 263,73
	<b>Total des charges financières</b>	<b>10 789,22</b>	<b>18 263,73</b>
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	-899,95
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	595,00
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>-304,95</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 182 690,82</b>	<b>1 086 537,04</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>79 153,94</b>	<b>60 671,47</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-10 789,22</b>	<b>-18 263,73</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>493,02</b>	<b>639,96</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>		<b>68 857,74</b>	<b>43 047,70</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 251 548,56</b>	<b>1 129 584,74</b>

#### Evaluation des contributions volontaires en nature

<b>Répartition par nature de ressources</b>		
Bénévolat	3 392,75	1 593,55
<b>Total des ressources</b>	<b>3 392,75</b>	<b>1 593,55</b>
<b>Répartition par nature des emplois</b>		
Personnel bénévole	3 392,75	1 593,55
<b>Total des emplois</b>	<b>3 392,75</b>	<b>1 593,55</b>

# **Annexe aux comptes annuels**

**De l'exercice clos  
le 31 décembre 2021**

## **Table des matières**

1. Informations générales	3
2. Faits majeurs de l'exercice 2021	4
2.1. Événements principaux de l'exercice 2021	4
2.2. Événements post clôture	4
2.3. Principes, règles et méthodes comptables	4
2.3.1. Présentation des comptes	4
2.3.2. Changement de méthode de présentation	4
3. Informations relatives au bilan	5
3.1. Actif	5
3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	5
3.1.2. Immobilisations financières	6
3.1.3. Créances	6
3.1.4. Produits à recevoir	6
3.2. Passif	7
3.2.1. Fonds associatifs sans droit de reprise	7
3.2.2. Provisions pour risques et charges	7
3.2.3. Fonds dédiés, tableau de suivi	7
3.2.4. Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	7
3.2.5. Etat des dettes	8
3.2.6. Charges à payer	8
4. Informations relatives au compte de résultat	9
4.1. Ventilation des produits d'exploitation	9
4.2. Ventilation de l'effectif	9
4.3. Contributions volontaires en nature	9
4.4. Résultat exceptionnel	9
4.5. Résultat financier	9
4.6. Les cotisations	9
5. Engagement hors bilan	10
5.1. Report des stages	10

## I. Informations générales

L'Adefpat est une association loi 1901 créée en 1983 à l'initiative d'élus et d'acteurs économiques du Tarn et de l'Aveyron. Sa finalité est le maintien de l'activité et de l'emploi dans les zones rurales en appuyant toutes les initiatives pouvant y contribuer. L'Adefpat intervient sur six départements d'Occitanie : l'Aveyron, le Lot, la Lozère, le Tarn, le Tarn & Garonne et l'Hérault.

L'Adefpat a pour mission de développer l'économie, la vitalité, l'attractivité et la qualité de vie des territoires par la montée en compétence individuelle, collective et territoriale ; et de renforcer la capacité d'action, collective et individuelle, dans les territoires ruraux. Elle conduit cette mission par :

- L'accompagnement des porteurs de projets et des territoires
- L'expérimentation et l'innovation territoriale
- La professionnalisation et la coopération entre acteurs du développement

Sollicités par les adhérents ou par les porteurs de projet, **les conseillers en formation-développement** sont en permanence sur le terrain. Ils analysent les besoins, enrichissent les projets et organisent le partenariat. Ils élaborent le cahier des charges de chaque accompagnement, recherchent et mobilisent les consultants formateurs. Par un travail de veille sur les nouvelles approches de l'accompagnement, les méthodes d'animation et l'ingénierie de projet, l'équipe de l'Adefpat est force de propositions et de mises en réseau. Elle suscite et accompagne les projets innovants, en assurent le montage et le suivi.

Les conseillers en formation-développement ont aussi pour mission l'animation du réseau des adhérents et les relations avec les organisations de développement local et les organisations consulaires.

Basée à Albi, **l'équipe administrative** assure la gestion, le secrétariat et le suivi financier de l'association.

L'association est financée principalement par le Conseil Régional d'Occitanie, les Conseils Départementaux du Tarn, du Lot, du Tarn et Garonne, de la Lozère et de l'Hérault et des fonds européens.

## **2. Faits majeurs de l'exercice 2021**

### **2.1. Evénements principaux de l'exercice 2021**

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur l'activité de l'Adefpat avec une baisse des agréments de stages en début d'année.

### **2.2 Evénements post clôture**

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

### **2.3. Principes, règles et méthodes comptables**

#### **2.3.1. Présentation des comptes**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

#### **2.3.2. Changement de méthode de présentation**

Aucun changement de méthode de présentation n'a eu lieu sur l'exercice.

### 3. Informations relatives au bilan

#### 3.1. Actif

##### 3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Leur prix d'achat (y compris droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les méthodes d'amortissement retenues sont les suivantes :

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Mode d'amortissement</b>
<i>Logiciel</i>	<i>Linéaire 3 ans</i>
<i>Installations générales</i>	<i>Linéaire 6 ans</i>
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>Linéaire 3 ans</i>
<i>Mobilier de bureau</i>	<i>Linéaire 3 ans</i>

N° compte	Libellé	Valeur brute 31/12/20	Acquisitions	Sorties	Valeur brute 31/12/21
205100000	Logiciels informatiques	37 359	39 686	393	76 652
218100000	Installations générales	392			392
218300000	Matériel de bureau	20 774	6 288	150	26 912
218400000	Mobilier de bureau	13 326			13 326
	<b>TOTAL</b>	<b>71 851</b>	<b>45 974</b>	<b>543</b>	<b>117 282</b>

Acquisition d'un nouvel outil de gestion et d'un site internet. Achat de deux ordinateurs et une pierre de conférence

N° compte	Libellé	Amort. au 31/12/20	Augmentation Dotations	Réduction Reprises	Amort. au 31/12/21
280500000	Amortis. Logiciels	36 214	11 011	393	46 832
281810000	Amortis. Installations	392			392
281830000	Amort. Matériel bureau	18 210	2 322	150	20 382
281840000	Amort. mobilier bureau	13 326			13 326
	<b>TOTAL</b>	<b>68 142</b>	<b>13 333</b>	<b>543</b>	<b>80 932</b>

### **3.1.2. Immobilisations financières**

Non significatif : parts sociales

### **3.1.3. Créances**

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

### **3.1.4. Produits à recevoir**

Fonds Social Européen	275 160
Région Occitanie	181 056
Conseil Département de l'Hérault	589
Conseil Départemental Lozère	3 600
Conseil Départemental Tarn & Garonne	16 000
FEADER	398 905
FEDER	32 223
FNADT	11 098

L'ensemble des produits à recevoir est à échéance de moins d'un an.

## 3.2. Passif

### 3.2.1. Fonds propres sans droit de reprise

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>				
Report à nouveau	328 867	43 048		371 915
Résultat	43 048	25 810		68 858
	<b>371 915</b>	<b>68 858</b>	-	<b>440 773</b>

Les fonds Propres (y.c. résultat de l'exercice) s'élèvent à la date de clôture à 440 773 €.

### 3.2.2. Provisions pour risques et charges

Il est constaté 2 119 € de provision pour les risques sur les conventions de formation développement financées par les fonds européens.

### 3.2.3. Fonds dédiés – tableau de suivi

Situations Ressources	Fonds à dégager en début d'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur de nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Fonds dédiés DLA	0	0	26 610,02	26 610,02
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 610,02</b>	<b>26 610,02</b>

### 3.2.4. Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

La convention collective appliquée dans l'association, convention collective des organismes de formation (1516) prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière égale à :

- ½ mois de salaire de 1 à 5 ans d'ancienneté révolus
- 1 mois de salaire de 5 à 10 ans d'ancienneté révolus
- 1,5 mois de salaire de 10 à 15 ans d'ancienneté révolus
- 2 mois de salaire de 15 à 20 ans d'ancienneté révolus
- 2,5 mois de salaire de 20 à 30 ans d'ancienneté révolus
- 3 mois de salaire au-delà de 30 ans d'ancienneté révolus

Le montant des droits acquis, par des salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, pour indemnités de départ à la retraite à la date de la clôture de l'exercice, s'élève à 36 389 € charges sociales au taux de 43 % incluses. Le taux d'actualisation est de 0,70 %

Ce montant est entièrement comptabilisé en provision pour charges.

Intitulé	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Autres provisions pour risques	32 815	3 574		36 389
Provision. Risque FSE/FEADER	122 218	2 119		124 337
Provision pour licenciement	2 500		- 2 500	0
<b>Total</b>	<b>157 533</b>	<b>5 693</b>	<b>- 2 500</b>	<b>160 726</b>

### 3.2.5. Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à 5 ans
Emprunts auprès des Ets de crédit	306 033	115 410	190 622	0
Avance trésorerie Conseils Départementaux	141 141	141 141		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 743	122 743		
Dettes fiscales et sociales	159 138	159 138		
<b>Total</b>	<b>729 055</b>	<b>541 032</b>	<b>190 622</b>	<b>0</b>

### 3.2.6. Charges à payer

Factures non parvenues	41 890
Congés payés	44 999
Personnel – Autres charges à payer	21 744

## 4. Informations relatives au compte de résultat

### 4.1. Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Ressources propres	45 288
Cotisations adhérents	21 100
Subventions	
Collectivités territoriales	658 123
Union Européenne	316 051
Etat	81 208
Autre	25 245
Production Vivea	39 732
Prestations conventions d'objectifs	13 219
Autres produits d'activités annexes	41 260
<b>Total</b>	<b>1 241 226</b>

### 4.2. Ventilation de l'effectif

Catégories	Personnel salarié
Directrice	1
Administratifs	2
Conseillers en Formation	5
Chargée de communication	1
Chargée de mission DLA	1
<b>Total</b>	<b>10</b>

### 4.3. Contributions volontaires en nature

Les contributions concernent le bénévolat de nos administrateurs et autres pour la bonne marche du dossier « Terre de design »

### 4.4. Résultat exceptionnel

RAS

### 4.5. Résultat financier

Il résulte des intérêts d'emprunt

### 4.6. Les cotisations

Elles sont comptabilisées en produits lors l'appel de cotisation

## **5. Engagement hors bilan**

### **5.1. Report des stages**

Le montant des stages restant à servir s'élève à 151 949 €